

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>                                         | <b>N° 2018-8</b>    |

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                                        |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 26 janvier 2018</b>                                                                                      | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale des Finances et de la commande publique<br><br><b>Direction ressources et ingénierie financière</b> | <b>N° 2018-8</b>    |

---

**AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements collectifs locatifs, 40, rue Emile Larrieu - Emprunts d'un montant total de 1.092.163 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 122.594 € et 250.304 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 308.587 € et 410.678 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 11 logements collectifs locatifs (4 PLAI et 7 PLUS), 40, rue Emile Larrieu à Ambarès-et-Lagrave.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations,

**VU** la décision de financement n° 20163306300176 du 30 décembre 2016 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n° 70764, lignes 5210514 de 122.594 € (PLAI foncier), 5210511 de 250.304 € (PLAI), 5210512 de 308.587 € (PLUS foncier) et 5210513 de 410.678 € (PLUS), ci-annexé, signé le 9 novembre 2017 par la caisse des dépôts et consignations et le 16 novembre 2017 par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, emprunteur,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération ;

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder sa garantie à la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 70764, lignes 5210514 de 122.594 € (PLAI foncier), 5210511 de 250.304 € (PLAI), 5210512 de 308.587 € (PLUS foncier) et 5210513 de 410.678 € (PLUS), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et la construction de 11 logements collectifs locatifs (4 PLAI et 7 PLUS), 40, rue Emile Larrieu à Ambarès-et-Lagrave, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

**Article 2 :** d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**Article 3 :** de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**Article 4 :** de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

|                                                         |                           |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>8 FÉVRIER 2018</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>8 FÉVRIER 2018</b>             | le Vice-président,        |
|                                                         | Monsieur Patrick BOBET    |